

REGLEMENT

Trail de la Forêt de Lespinasse 14 juillet 2019

Organisation : Club Athlétique du Roannais.

- 1- Obligation de courir avec un dossard non plié sur la poitrine. Chronométrage à puce.
- 2- Départ du Grand Couvert à 9h pour le 21km et 9h30' pour le 9,8km. Clôture des inscriptions sur **LOGICOURSE le samedi 13 juillet à 17h.**
- 3- Engagement (frais bancaires compris) : 12€ pour le 9,8km et 17€ pour le 21km. Majoration de 3€ le jour de la course.
- 4- Récompenses : Les 3 premiers au scratch et le 1^{er} de chaque catégorie hommes et femmes seront primés (sans cumul).
- 5- Remise des dossards sur place à partir de 8h.
- 6- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou Pass'running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Ou d'une licence sportive en cours de validité délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.